COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Réorganisation de la couverture incendie à Lantier : la Régie incendie des Monts apporte des précisions et réaffirme son engagement envers la sécurité des citoyens

Sainte-Agathe-des-Monts, le 2 novembre 2026 – À la suite de la diffusion d'un avis de la Municipalité de Lantier concernant la relocalisation des véhicules d'incendie et les préoccupations exprimées par certains citoyens quant à leurs assurances habitation, la Régie incendie des Monts (RIDM) souhaite apporter des précisions sur les changements apportés à son organisation opérationnelle.

La RIDM comprend les inquiétudes soulevées par cette annonce. La sécurité des résidents de Lantier demeure une priorité, et il est important que la population dispose d'une information juste et complète sur les mesures mises en place pour assurer sa protection.

Une réorganisation fondée sur la disponibilité réelle des pompiers

Au cours des dernières années, les services de sécurité incendie du Québec ont connu d'importantes transformations. Les difficultés de recrutement et de disponibilité des pompiers volontaires et à temps partiel, combinées aux exigences de formation et de qualification, obligent les organisations à revoir leurs méthodes de fonctionnement.

Cette réalité touche particulièrement les petites municipalités et les milieux ruraux, où il devient de plus en plus difficile de maintenir des équipes locales capables d'intervenir en tout temps.

Dans le cas de Lantier, la caserne locale ne comptait plus de pompiers actifs qui y étaient affectés. Bien que des véhicules y aient été stationnés, la présence de ces équipements ne garantissait pas, à elle seule, la disponibilité d'une équipe pouvant intervenir rapidement.

La réorganisation vise donc à privilégier des ressources humaines et matérielles réellement mobilisables plutôt que le maintien d'équipements dans une installation qui ne disposait plus d'effectifs opérationnels locaux.

Une nouvelle caserne au service des sept municipalités

Depuis le 26 septembre 2026, la RIDM exploite sa nouvelle caserne située au 198, boulevard Norbert-Morin, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Cette installation a été conçue pour soutenir les opérations de l'ensemble des sept municipalités membres, dont Lantier. Elle permet notamment de regrouper les équipements spécialisés, de faciliter la mobilisation des effectifs et d'offrir un environnement adapté à la formation et à la préparation des équipes.

Les casernes de Sainte-Lucie-des-Laurentides et de Val-Morin demeurent également en fonction et continuent de faire partie de l'organisation opérationnelle de la RIDM.

La fermeture opérationnelle de la caserne de Lantier ne signifie donc pas que la municipalité ne bénéficie plus d'un service de sécurité incendie. Les interventions continuent d'être assurées par la Régie, selon les protocoles de déploiement établis.

Des ententes avec les services incendie voisins

La RIDM peut également compter sur des ententes intermunicipales conclues avec les services de sécurité incendie de Mont-Tremblant et de Saint-Donat.

Ces collaborations permettent de mobiliser des ressources additionnelles selon les besoins et les protocoles applicables, afin de soutenir les interventions sur le territoire.

Cette approche s'inscrit dans les nouvelles orientations du ministère de la Sécurité publique, qui préconisent notamment une utilisation optimale des ressources d'intervention, en privilégiant leur disponibilité et leur capacité à rejoindre les lieux d'un sinistre, sans se limiter aux frontières administratives.

L'objectif demeure de déployer le plus rapidement possible les pompiers, les véhicules et les ressources nécessaires, tout en assurant la sécurité des équipes d'intervention.

Assurances habitation : des préoccupations légitimes qui doivent être clarifiées

La RIDM est consciente que la distance entre une résidence et une caserne incendie peut influencer le calcul des primes d'assurance habitation.

Toutefois, cette distance ne constitue pas le seul élément pris en considération. Les ressources disponibles, la capacité d'approvisionnement en eau, la formation et la disponibilité des effectifs ainsi que les classements reconnus en matière de protection incendie peuvent également intervenir dans l'évaluation du risque.

Le seuil de 8 kilomètres utilisé dans certains critères de classement doit être considéré selon les distances routières applicables et les installations reconnues. Il ne permet pas, à lui seul, de conclure que tous les résidents de Lantier subiront une augmentation de leur prime.

Les citoyens sont invités à communiquer avec leur courtier ou leur assureur pour connaître les conséquences éventuelles sur leur propre contrat.

Une évolution nécessaire pour assurer la protection à long terme

Le rôle d'un service de sécurité incendie évolue. La RIDM doit constamment adapter ses ressources aux réalités du recrutement, aux exigences de formation, à la sécurité du personnel et aux besoins de la population.

« Je comprends très bien les préoccupations des citoyens de Lantier, particulièrement lorsqu'il est question de leur sécurité et du coût de leurs assurances. Mais il faut aussi expliquer la réalité opérationnelle. Un camion stationné dans une caserne, sans pompiers disponibles pour le faire intervenir, ne représente pas à lui seul une garantie de protection.

Notre responsabilité est de mettre en place une organisation capable de mobiliser les bonnes ressources, avec des pompiers qualifiés, au moment où les citoyens en ont besoin. C'est dans cette optique que nous avons revu notre fonctionnement et développé nos collaborations avec les services voisins.

Nous allons également faire les démarches nécessaires pour clarifier la situation auprès des organismes responsables du classement en assurance incendie. Nos citoyens méritent des réponses précises et transparentes. »

– Éric Fulker, directeur général de la Régie incendie des Monts

La RIDM réaffirme son engagement envers la population de Lantier et l'ensemble de ses municipalités membres. La collaboration intermunicipale, l'amélioration continue des pratiques et la disponibilité des ressources demeurent au cœur de sa mission.

La priorité n'est pas simplement d'avoir une caserne à proximité, mais de disposer d'un service de sécurité incendie capable d'intervenir de façon efficace et sécuritaire.

– 30 –

Source : Régie incendie des Monts
198, boulevard Norbert-Morin
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
www.ridm.quebec